



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

DÉLIBÉRATION du Centre Communal d'Action Sociale du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

Membres en exercice : 13	Date de convocation : 29/03/2024
Présents : 9	
Absents représentés : 1	
Votants : 10	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BRUNET, Président, Mme DESCOUX, Vice-Présidente,
Mme MARTINS, Mme ETIENNE, Mme BÉDU, M. DIELENSCHNEIDER, Mme FRANÇOISE, M.
DROMAS, Mme BEELS

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BEDU donne pouvoir à Mme BEDU
Mme VALLET donne pouvoir à Mme JODIN

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme JODIN, M. DE SOUSA José Pierre

Invitée :

Mme MOREL, Directrice du Pôle Population

N° 2024-14 – FINANCES – AUTORISATION DE FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu l'avis de la commission finances et vie économique en date du 12 mars 2024,

ENTENDU l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% du montant des crédits inscrits à chaque section (investissement / fonctionnement) à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 11 avril 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Arnaud BRUNET



Président du CCAS